

HAWG est un groupe de travail qui réunit des organisations de solidarité internationale, des organisations religieuses, et des mouvements de lutte pour les droits de l'homme et la justice sociale, tous mobilisés sur les questions politiques entre les Etats-Unis et Haïti.

Le droit foncier et le droit au logement en Haïti

Suite au séisme du 12 janvier 2010, 1,5 million d'Haïtiens ont fui leur domicile. Des centaines de milliers de personnes sont devenues "des déplacés internes" (DI) sans domicile dans leur propre pays. Aujourd'hui, plus d'un demi-million de DI haïtiens vivent toujours dans des camps à Port-au-Prince et dans ses environs. Dans ces camps, 20% des résidents font face à des expulsions extrajudiciaires et souvent violentes, qui menacent la vie et la dignité de personnes qui sont parmi les plus marginalisées dans l'hémisphère.

Ces expulsions, et les conditions de vie dans ces camps, enfreignent les normes internationales relatives aux droits de l'homme. De nombreux résidents n'ont pas accès à un logement décent et sécurisé, à des installations sanitaires appropriées, à l'électricité et, de manière générale, souffrent d'un manque de sécurité. Ces problèmes, il est vrai, relèvent aussi d'une question de fond : le respect du droit à la terre et du droit au logement dans le pays. La majorité de la population paysanne haïtienne—qui gagne moins de 3 dollars par jour dans les zones rurales avec peu d'infrastructures—lutte aussi pour l'accès à la terre et au logement pour subvenir à ses besoins. Le gouvernement a privé les Haïtiens de leur droit à la terre et à un logement sécurisé et abordable, qui est garanti par la constitution.

Les expulsions forcées

Dans les quelques semaines qui ont suivi le séisme, des prétendus propriétaires fonciers ont commencé à expulser des familles vivant dans les camps. En cette date de commémoration des deux ans de la catastrophe, les expulsions illégales sont un problème croissant. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a rapporté qu'entre juillet 2010 et septembre 2011, quelques 58 000 résidents ont été expulsés de force. A l'heure actuelle, 100 000 DI—près de 20% de la population totale de DI répartie sur 371 sites—sont confrontés à des menaces d'expulsion.¹ Le nombre de personnes touchées a ainsi triplé en l'espace d'un an.

Les propriétaires terriens et leurs alliés utilisent souvent la violence pour mener à bien ces expulsions forcées, ce qui est une grossière atteinte au droit haïtien et international. D'après la loi haïtienne, l'expulsion légale requiert du propriétaire qu'il montre au tribunal son titre légal de propriété et qu'il émette une ordonnance particulière pour chaque occupant. De plus, la Constitution haïtienne limite le droit à la propriété privée s'il s'avère "contraire à l'intérêt général public." La grande majorité des expulsions ayant lieu dans les camps de déplacés internes contournent la loi et utilisent la force et autres méthodes de coercition. En l'absence d'un programme global en matière de logement, et sans opportunités d'emploi, les personnes vivant toujours dans les camps deux ans après le séisme n'ont pas d'autres possibilités de se loger, et n'ont pas les moyens financiers pour s'en sortir seules.

Au début d'avril 2010, l'ONU et le gouvernement haïtien se sont mis d'accord sur un moratoire temporaire de trois semaines sur les expulsions. En novembre 2010, cinq camps de déplacés internes ont réussi à obtenir de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) de protéger les DI et de demander un moratoire temporaire sur les expulsions.ⁱⁱ A la suite d'une série de violentes expulsions menées par un maire local, les membres du Caucus Noir du Congrès ont demandé au gouvernement présidé par Michel Martelly de suspendre toutes les expulsions jusqu'à ce que les DI aient accès à des alternatives de logement sécurisées et abordables. Le gouvernement Martelly a ignoré ces demandes et a refusé de mettre en place un moratoire temporaire sur les expulsions forcées ou d'adopter des mesures alternatives pour protéger les droits légaux et humains des personnes déplacées.

La stratégie nationale haïtienne en matière de logement

Lors de son arrivée au pouvoir, le Président Martelly a promis de fermer tous les camps de déplacés d'Haïti dans les six mois, en commençant avec six camps durant les 100 premiers jours. Le programme de logement du Président a été proposé comme modèle pour répondre aux besoins immédiats en matière de logement, fermer les camps de déplacés et démarrer la reconstruction. Le Fonds intérimaire de reconstruction d'Haïti a approuvé le programme financé par le Fonds de reconstruction d'Haïti, tandis que l'OIM et les ONG partenaires étaient chargés de sa mise en œuvre. Le plan proposait de reloger les familles de six camps dans 16 quartiers à Port-au-Prince et ses environs. Aujourd'hui, trois de ces camps—Place St. Pierre, Pace Boyer, et Mais Gate—ont été fermés pour l'essentiel. Les résidents de l'un de ces camps, qui est situé au Stade Silvio Cator, ont été expulsés de force.

S'il permet de poser des bases quant à la façon de fermer certains camps, le plan 6/16 ne constitue pas une stratégie complète. Premièrement, le plan cherche à reloger seulement 5% de la population de déplacés internes actuels et ne débouche pas sur un véritable plan d'actions pour reloger la population entière. Deuxièmement, le plan ne propose toujours pas de directives spécifiques pour s'assurer que les droits fondamentaux de l'homme soient respectés—notamment l'accès à l'eau et aux services sanitaires—et pour s'assurer du caractère participatif du processus de reconstruction. Troisièmement, le plan comprend une allocation de logement aux familles pour une durée d'un an, ce qui n'est pas une solution durable. Quatrièmement, une enquête faite l'été dernier dans les six camps concernés par le plan 6/16 suggère que les résidents des six camps du plan Martelly manquaient d'informations sur ce plan et ses conséquences pour eux.ⁱⁱⁱ En vérité, les plans de logement ou de relogement ne peuvent réussir qu'avec la collaboration directe des bénéficiaires et la diffusion des informations appropriées.

La Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH) avait proposé un schéma directeur initial de logement en 2011 qui n'a pas encore été mis en œuvre, ni traduit en plan d'action concret. Le plan 6/16 du Président Martelly—fortement appuyé par le Gouvernement américain—répond partiellement aux besoins des DI vivant dans les camps, mais ne représente qu'une étape dans le parcours. Un plan exhaustif de logement national reste toujours à adopter et à mettre en œuvre, en pleine collaboration avec la société civile haïtienne, les pouvoirs municipaux locaux, et le secteur privé. Ce plan doit tenir compte des besoins des locataires pauvres, qui constituent la majorité de la population haïtienne. Finalement, celui-ci doit inclure des mesures de réforme agraire appropriées, pour lever les obstacles actuels au développement du logement à travers le pays.

La décentralisation, et la réforme rurale agraire et du logement

Les solutions durables au problème du logement doivent prendre en compte les agriculteurs et la paysannerie haïtienne, qui représentent plus de 70% de la population du pays, et qui ont souffert

comme leurs homologues de la ville suite au séisme. Ceci s'avère particulièrement pertinent pour les femmes, qui représentent la majorité des petits paysans, mais qui sont rarement les propriétaires de la terre qu'elles cultivent, ou des maisons dans lesquelles elles vivent. Non seulement les zones rurales ont accueilli et logé les survivants du tremblement de terre, et ont partagé leurs ressources limitées, mais en plus, cette terre agricole rare a été accaparée pour le nouveau développement économique et les zones de logement. Les camps de DI qui s'étendent dans ces communautés rurales à travers le pays soulignent la nécessité d'une réforme agraire intégrée et d'une politique de logement qui prenne en compte les besoins des populations à la fois rurales et urbaines.

Les acteurs nationaux et internationaux de la reconstruction d'Haïti reconnaissent le besoin urgent d'une réforme foncière pour répondre aux besoins des Haïtiens déplacés et des communautés rurales pauvres. Les lois et politiques foncières compliquées du système sont souvent détournées ou utilisées au profit de l'élite, ce qui rend l'accès à la terre—et l'obtention du titre de propriété—difficile pour les haïtiens pauvres. Ces politiques empêchent les initiatives de décentralisation du logement d'avancer, car le droit foncier est un sujet débattu chaudement, et/ou sans les documents nécessaires et sans vérification. Le Gouvernement haïtien doit ainsi intégrer une politique de réforme foncière claire et équitable dans tous ses plans de logement et de développement global, de façon à intégrer une protection durable de l'environnement et à prioriser les besoins des plus vulnérables.

Conclusion :

Le challenge le plus important en ce qui concerne le processus de reconstruction d'Haïti est le respect des droits à la terre et au logement. Le Gouvernement américain, qui a été un acteur et un donateur important au cours de ce processus, a mis pour priorité le droit foncier et le logement dans sa stratégie de redéveloppement d'Haïti. Ainsi, les Etats-Unis ont promis de construire plus de 30 000 logements, de réparer plus de 14 000 maisons endommagées et de travailler avec le Gouvernement haïtien pour construire des maisons et/ou d'aider 15 000 familles de Port-au-Prince et de la zone proche du Northern Industrial Park à financer leur habitation. De plus, le Gouvernement américain a affiché son soutien en faveur du plan Martelly 6/16 de relogement. Cependant, pour aider à respecter les droits fonciers et les droits au logement des Haïtiens, ces deux gouvernements—le Gouvernement américain et le Gouvernement haïtien—doivent établir de nouvelles priorités basées sur les besoins des populations les plus vulnérables du pays. Cela concerne les personnes qui vivent encore dans les camps de DI à Port-au-Prince, un nombre inconnu de personnes relogées qui vivent dans des logements précaires à travers le pays et la paysannerie haïtienne qui continue de lutter pour l'accès à la terre et au logement. Cela signifie aussi le soutien à la création et à la mise en œuvre d'un programme de logement national et global pour répondre aux besoins en matière de réparation et de construction de logements, de réforme agraire, d'aides au logement, de protection de l'environnement, de modernisation des bâtiments, et d'une politique d'intégration avec un bon schéma directeur et un plan d'action. En l'absence d'un plan de logement global, les expulsions forcées des résidents des camps et l'exploitation des communautés rurales continueront à augmenter.

Le séisme du 12 janvier 2010 n'est pas la seule raison de la crise foncière et du logement en Haïti. Le travail d'aide humanitaire ne pourra pas remédier dans la durée aux causes profondes du manque de logements dans le pays, que sont la pauvreté, les inégalités, le manque de législation foncière claire et un taux de chômage qui atteint les 80%. Le Gouvernement américain et les ONG doivent revoir leur priorité d'engagement envers Haïti et les questions de terre et de logement. Cela signifie qu'il faut soutenir les efforts de réformes foncière et judiciaire du Gouvernement haïtien de manière à placer au premier plan les besoins et l'écoute des

populations vulnérables—y compris une prise de position contre les expulsions forcées. Cela consiste à faire progresser de façon urgente les engagements américains en matière de logement, telles les réparations qui ont été promises de 14 000 maisons et le partenariat avec le Gouvernement Haïtien pour mener à bien le développement du logement et un plan d’attribution pour quelques autres 15 000 familles. Ces actions doivent être menées de manière à respecter les droits des populations vulnérables—dont les personnes qui vivent toujours dans les camps de DI et les populations rurales—et à utiliser la terre et les matériaux d’une façon durable. Et cela signifie soutenir la mise en oeuvre d’un plan global de logement en concertation directe avec les chefs de camps et le réseau associatif, dans le respect des principes de droits de l’homme et de la constitution haïtienne.

Pour plus d’informations, veuillez contacter les membres HAWG suivants :

Nicole Phillips, Institute for Justice and Democracy in Haiti, nicole@ijdh.org

Nora Rasman, Transafrica Forum, nrasman@transafricaforum.org

Elise Young, ActionAid USA, elise.young@actionaid.org

Alex Main, Center for Economic Policy Research, main@cepr.net

Dominique Toussaint, Mobilize for Haiti, dtoussaint@gmail.com

Ian Schwab, American Jewish World Service, ischwab@ajws.org

ⁱ http://www.cemhaiti.info/pdf/ShelterCCCM_Cluster_Minutes_281010_English.pdf.

ⁱⁱ “IACHR EXPRESSES CONCERN OVER SITUATION IN CAMPS FOR DISPLACED PERSONS IN HAITI”, <http://www.cidh.org/Comunicados/English/2010/115-10eng.htm>.

ⁱⁱⁱ *HAITI’S HOUSING CRISIS: Results of a Household Survey on the Progress of President Michel Martelly’s 100-Day Plan to Close Six IDP Camps*, the University of San Francisco School of Law, the Institute for Justice & Democracy in Haiti, and the *Bureau des Avocats Internationaux* (Oct 3, 2011), available at <http://ijdh.org/archives/22383>.